

La Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°33 du conseil municipal en date du 18 décembre 2018 autorisant l'adhésion à l'association PROSCITEC
- Vu la délibération n°3 du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, certifiée exécutoire le 16 décembre 2024 ; portant délégation à Madame la Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour elle de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Que la Ville de Creil souhaite renouveler son adhésion à l'association PROSCITEC, Patrimoines et mémoires des métiers, pour l'année 2025 ;

■ **Décide**

**Article 1** : De verser à l'association PROSCITEC, Patrimoines et mémoires des métiers, sis Z.I. La Pilaterie Acticlub, Bâtiment G3, 1d rue des champs à Wasquehal (59291), une cotisation d'un montant de 105 € TTC pour l'année 2025.

**Article 2** : D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

**Article 3** : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Creil, le 29 janvier 2025

Sophie DHOURY LEHNER



Maire de Creil  
Vice-Présidente de PROSCITEC  
Chargée du Projet de Territoire



## Bulletin d'adhésion

### Personnes morales – 2025

PROSCITEC est un Réseau d'acteurs qui s'engagent à faire connaître auprès de tous les publics l'histoire des métiers des Hauts-de-France et territoires limitrophes. Notre action vise à créer des liens entre ce patrimoine et le monde économique, touristique et sociétal de demain. A travers différentes actions, en collaboration avec un réseau de plus de 130 acteurs régionaux (sites, musées, associations, entreprises), PROSCITEC participe à la dynamique culturelle, touristique et économique du territoire, en offrant au public la possibilité de découvrir l'histoire et les savoir-faire de notre région et ainsi de mieux comprendre ses atouts pour l'avenir.

#### NOM DE LA STRUCTURE :

MUSEE GALLE-JUILLET MAISON DE LA FAIENCE

▪ Adresse : 1 PLACE F. MITTERRAND

CP : 60100

Ville : CREIL

▪ Adresse de correspondance (si différente de l'adresse du site) :

CP :

Ville :

▪ Tél: 03.44.29.51.50.

E-mail générique : MUSEE@MAIRIE-CREIL.FR

▪ Site web: <https://museegallejuillet.fr/>

▪ Statut juridique : MUSEE MUNICIPAL

#### COORDONNÉES DU RESPONSABLE

▪ Nom: KALT

Prénom: MARION

▪ Fonction: DIRECTRICE DU SERVICE PATRIMOINE

▪ Tél: 03.44.29.50.40.

E-mail: MARION.KALT@MAIRIE-CREIL.FR

#### COORDONNÉES DU CONTACT POUR LES RELATIONS AVEC PROSCITEC (si différent du responsable)

▪ Nom: ..... Prénom: .....

▪ Fonction: .....

▪ Tél: ..... E-mail: .....



→ Je souhaite adhérer à PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers. Cette adhésion sera reconduite tacitement chaque année sauf démission notifiée par lettre simple à la Présidente de l'association.

→ Toute nouvelle demande d'adhésion sera validée par le Conseil d'Administration de Proscitec

→ L'adhésion est subordonnée au paiement de la cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration, et qui fait l'objet d'un appel à cotisation envoyé chaque début d'année civile. L'adhésion est valable pour l'année en cours et prend effet à la signature du présent bulletin.

## Pour l'année 2025 :

### Associations et collections sans lieu d'exposition permanent :

**75 € Collection** associative sans lieu d'exposition permanent & toute association œuvrant pour la valorisation du patrimoine des métiers, des savoir-faire et des industries (association d'histoire locale, association d'anciens salariés...)

### Musées et sites ouverts au public :

**85 € Musée ou site ouvert au public** géré par une structure publique ou privée, composée uniquement de bénévoles. (*merci de préciser le nombre de bénévoles :*)

**105 € Musée ou site ouvert au public** géré par une structure publique ou privée, composée d'au moins 1 salarié (*merci de préciser le nombre de salariés au sein de la structure :*)

### Autres personnes morales :

**150 € Commune, Communauté de communes, Communauté d'agglomération, Communauté urbaine, acteur du Tourisme** (l'adhésion peut être réglée pour plusieurs structures, mais les services sont à régler de façon individuelle)

**250 € Fédération d'associations, Chambre professionnelle ou syndicale**

Montant supplémentaire de soutien : ..... €

Soit un Total de : ..... €

## Modalités de règlement :

Je règle dès maintenant et souhaite recevoir une facture acquittée

Je souhaite recevoir une facture dès maintenant afin de lancer le paiement de ma cotisation

Adresse e-mail sur laquelle envoyer la facture : .....

Je règle par bon de commande à déposer sur la plateforme CHORUS (vérifier qu'il contient bien le SIRET, code de service et numéro d'engagement)

Paiement à réaliser :

par chèque à l'ordre de Proscitec

ou par virement sur le compte Crédit Agricole Nord de France

**IBAN : FR76 1670 6050 3653 9255 1060 984 Code BIC : AGRIFRPP867**

*Dans ce cas, merci de nous informer par mail de votre paiement (date, montant, banque émettrice)*



J'autorise l'association PROSCITEC, ses représentants et toute personne agissant avec sa permission à photographier lors des événements et activités de ou liés à l'association. J'autorise également l'association, ses représentants et toute personne agissant avec sa permission, à utiliser et communiquer ces photographies sous toute forme et tous supports, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : Presse, Livre, Carte postale, Exposition, Publicité, Projection publique, Concours... Je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits liés à ces photographies. Je garantis que je ne suis pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande.

Fait à : Signature / cachet de la structure : CREIL

Le :

  
Sophie DHOURY LEHNER  
Maire de Creil  
Vice Présidente de l'ACSO  
Chargée du Projet de Territoire

### Informations Réseau

Joint à ce bulletin, veuillez trouver via les liens ONEDRIVE :

[Liste adhérents 2023 / 2024](#)

Si vous utilisez le logo PROSCITEC dans votre communication, [merci de mettre à jour vos éléments avec la dernière version du logo](#) (utilisé depuis 2021)

Si vous ne disposez pas de votre accès « espace membre » sur le site internet afin de pouvoir accéder à vos informations, modifications, documents de ressource, demandez-les à l'adresse : [communication@proscitec.asso.fr](mailto:communication@proscitec.asso.fr)

Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le



ID : 060-216001743-20250212-DEC\_2025\_076-AR